

Le passage du père-Noël



Comme chaque année dans la commune, le Père-Noël a fait sa distribution de cadeaux pour les plus jeunes et de colis pour les aînés. Nous espérons qu'il vous a apporté ce dont vous aviez envie ! Il était accompagné de ses lutins préférés !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine si, bien sûr, vous avez été sages !



Comme l'année précédente, les enfants du village ont participé à la décoration des sapins installés dans le village. Ils ont également pu partager un moment de convivialité pour se réchauffer. Nous les remercions pour leur investissement.



L'équipe municipale vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2023. Nous espérons que cette nouvelle année vous apportera joie et bonheur.

Nous espérons que notre travail tout au long de cette année vous a donné satisfaction. Nous restons d'ailleurs à votre écoute pour toute idée nouvelle pour la commune.

VIE LOCALE

La phase d'analyse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est terminée. Il s'agit maintenant de définir des objectifs précis et adaptés à chaque commune.

Vous pouvez retrouver les résultats d'analyse sur le site internet de Terre de Picardie.

VIE COMMUNALE

Nous regrettons amèrement les vols de sapins qui ont eu lieu dans la commune.

Nous espérons vivement que la plainte permette de retrouver les voleurs.

ECHANGEONS

La Mairie retrouvera ses horaires habituels d'ouverture après la période des congés de fin d'année.

CONTACTEZ-NOUS

Votre équipe municipale pour vous servir :

Arnaud COQUART - Maire	06.82.68.87.63
Didier DAUMONT - 1er Adjoint	06.10.46.46.09
Eric LE DIVENAH - 2ème Adjoint	06.03.13.78.95
Sandrine LEPAGE - Secrétaire	03.22.37.46.50

mairie.beaufortensanterre@wanadoo.fr

Horaires de la mairie : **les mardis de 16h à 17h30 et les samedis de 9h30 à 11h30.**



Infos utiles recensement

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

La période du recensement citoyen dépend de votre situation.

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

Exemple : si votre 16e anniversaire est le 12 janvier 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2022 et le 30 avril 2022.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile, ou en ligne. Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Infos vie du village

Prochainement, deux arbres seront plantés pour continuer ce que nous avons débuté : **une naissance = un arbre fruitier.**

Les arbres jouent un rôle très important pour la préservation de notre planète. Ils stockent le dioxyde de carbone et purifient ainsi l'air que nous respirons.

Nous diminuons la pollution de l'air et purifions l'atmosphère grâce à eux !



Nous continuons d'embellir le village !

Nous sommes toujours à l'écoute de vos propositions, nous attendons vos idées

#boîte à idées #boîte aux lettres #facebook #mail